



EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LE PIAN-MEDOC

Date de la convocation

28 Mai 2026

**- Séance du 5 Juin 2026 -**

**Aujourd'hui vendredi cinq juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures,** le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Brugat, sous la présidence de :

**Madame Virginie GARNIER, Maire.**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : vingt-neuf

PRESENTS : MM. Virginie GARNIER, Séverine ATLAN, Michel ROUHET, Stéphane SAUBUSSE, Nadia COUAILLET, David BARBÉ, Aurélie GELIS, Kevin BOSSUET, François ROUET, Françoise OLLIVIER, Alain SOUDEIX, Fiona VILLOT, Geoffrey GARCIA, Danièle SANZ, Nicolas JASKOT, Mike FERREIRA, Dominique LEPLAIDEUR.

Thierry DELPECH, Franck SIMONNET, Claudine ROY, Nicolas DARRÉNOUGUÉ.

Monsieur DUPONT Jean est représenté par Monsieur SAUBUSSE,  
Madame BRICLER Christel est représentée par Madame GARNIER,  
Madame HURTADO Lydia est représentée par Monsieur BARBÉ,  
Madame SEUGET Céline est représentée par Monsieur BOSSUET,  
Monsieur MALBRANCQ Yohann est représenté par Madame COUAILLET,  
Madame LAGUERRE Charlotte est représentée par Madame VILLOT,  
Madame CORNET Christine est représentée par Monsieur DELPECH,  
Monsieur BOISSEAU Jean-Philippe est représenté par Monsieur SIMONNET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Kevin BOSSUET

## **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 28 MARS 2026**

---

Le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2026, qui a été adressé individuellement à chaque Conseiller Municipal en même temps que la convocation à la présente réunion, est adopté à l'unanimité.

## **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 9 AVRIL 2026**

---

Le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2026, qui a été adressé individuellement à chaque Conseiller Municipal en même temps que la convocation à la présente réunion, est adopté à l'unanimité.

# RAPPORT N° 1

---

Présenté par : Madame le Maire

## **INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Madame Céline DIOGO-GOYER, Conseillère Municipale, a notifié sa démission à Madame le Maire par lettre du 15 avril 2026.

En vertu de l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision a été communiquée à Monsieur le Préfet le 20 avril 2026.

Il est proposé de procéder à l'installation du conseiller Municipal appelé à siéger en la personne de Monsieur Nicolas DARRÉNOUGUÉ.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, prend acte de la présentation du rapport.**

# RAPPORT N° 2

Présenté par : Madame le Maire

## **ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS ELECTIONS SENATORIALES 2026**

Le renouvellement du Sénat aura lieu le 27 septembre 2026.

Par décret n°2026-301 du 21 avril 2026 les Conseils Municipaux sont convoqués le vendredi 05 juin 2026 en vue de l'élection de leurs délégués titulaires et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des Sénateurs.

Pour la Commune du Pian Médoc, le nombre de délégués titulaires est fixé à 15 et celui des suppléants à 5.

Le mode de scrutin qui doit avoir lieu est un scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

L'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste, paritaire et composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Vu le Code électoral et notamment les articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 138,

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 et paru au Journal Officiel du 30 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu le nombre de délégués titulaires et suppléants pour la Commune du Pian-Médoc,

Après communication par Madame le Maire des listes proposées au vote du Conseil Municipal,

Vu le résultat du scrutin et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a élu les délégués suivants :

### **Délégués titulaires**

- GARNIER Virginie
- DUPONT Jean
- ATLAN Séverine
- ROUHET Michel
- BRICLER Christel
- SAUBUSSE Stéphane
- COUAILLET Nadia
- BARBÉ David
- GELIS Aurélie
- BOSSUET Kevin
- HURTADO Lydia
- ROUET François
- DELPECH Thierry
- CORNET Christine
- SIMONNET Franck

### **Délégués suppléants**

- OLLIVIER Françoise
- SOUDEIX Alain
- VILLOT Fiona
- GARCIA Geoffrey
- ROY Claudine

# RAPPORT N° 3

---

Présenté par : Madame le Maire

## **CRÉATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL LOCAL**

Un nouveau comité social territorial prendra effet après les élections professionnelles du 10 décembre 2026.

Dans le cadre :

- de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 32 ;
- de la loi n°2019-828 du 06 août 2018 relative à la transformation de la fonction publique ;
- du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- du Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.251-5 et suivants, ainsi que les articles R.252-30 et suivants ;
- du décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et des établissements publics ;
- de l'arrêté ministériel du 02 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents ;

Considérant que l'effectif constaté de la collectivité de LE PIAN-MÉDOC au 1<sup>er</sup> janvier de l'année est compris entre 50 et 199 agents ;

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 11 mai 2026, soit 6 mois au moins avant la date du scrutin ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- La création du nouveau Comité Social Territorial Local
- De fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel (compris entre 3 et 5 pour l'effectif actuel) au sein du CST, et un nombre égal de représentants suppléants du personnel. Pour favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et sociales, les listes de candidats aux élections professionnelles sont composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes représentés au sein du CST
- De confirmer le paritarisme numérique au sein du CST en fixant à 3 (compris entre 3 et 5) le nombre de représentants titulaires élus de la collectivité, et un nombre égal de représentants suppléants élus de la collectivité.
- D'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité

**Le présent rapport, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants.**

**Votes : Pour : 29**

# RAPPORT N° 4

---

Présenté par : Madame le Maire

## DESIGNATION DE REPRESENTANTS DANS LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET AUTRES STRUCTURES

Le Conseil Municipal est invité à désigner ses représentants dans les différentes instances de coopération intercommunale et autres structures associées.

### ***Parc Naturel Régional du Médoc (P.N.R.)***

- Monsieur Stéphane SAUBUSSE – Titulaire
- Madame Séverine ATLAN - Suppléante

### ***Syndicat Mixte des Bassins Versants Artigue Maqueline (S.M.B.V.A.M.)***

- Monsieur Jean DUPONT - Titulaire
- Monsieur Stéphane SAUBUSSE – Suppléant

### ***C.D.C. Médoc Estuaire***

#### ***Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.)***

- Madame GARNIER Virginie – Titulaire
- Madame BRICLER Christel - Suppléante

### ***C.D.C. Médoc Estuaire – Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D.)***

- |                                       |                                        |
|---------------------------------------|----------------------------------------|
| - Madame COUAILLET Nadia – Titulaire  | - Madame BRICLER Christel - Suppléante |
| - Madame GARNIER Virginie - Titulaire | - Monsieur DUPONT Jean – Suppléant     |

Madame le Maire communique à l'assemblée la liste des candidatures enregistrées.

A l'issue du scrutin, il est proposé au Conseil Municipal :

- **de prendre acte, conformément de l'élection à l'unanimité des membres des différents représentants**

**Le présent rapport, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants.**

**Votes : Pour : 29**

# RAPPORT N° 5

---

Présenté par : Madame le Maire

## **DESIGNATION DES REPRESENTANTS SIEGEANT AUPRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE « GIRONDE RESSOURCES »**

**Vu** l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

**Vu** la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

**Vu** les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources », adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive en date du 24 mai 2017 ;

**Vu** le règlement intérieur de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » adopté par le conseil d'administration en date du 18 mars 2018 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal ou communautaire N° 21-1512-62 du 15 décembre 2021 approuvant l'adhésion de la commune/ EPCI à l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »,

**Considérant que** le Département a décidé de créer l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

**Considérant que** l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » répond aux besoins d'ingénierie de la commune / EPCI, après en avoir délibéré,

### **DECIDE :**

- De désigner le Maire ou son représentant ainsi que son suppléant pour siéger à l'assemblée générale :

- Mme Nadia COUAILLET en qualité de titulaire
- M. Stéphane SAUBUSSE en qualité de suppléant

- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

**Le présent rapport, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants.**

**Votes : Pour : 29**

# RAPPORT N° 6

---

**Présenté par** : Madame le Maire

## **REPRESENTANTS DANS LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

L'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit que les membres de la commission communale des impôts directs sont renouvelés dans les deux mois qui suivent le renouvellement du Conseil Municipal.

La liste des membres est arrêtée par Monsieur le Directeur des services Fiscaux de la Gironde sur proposition du Conseil Municipal. Pour la Commune du Pian-Médoc, le nombre de commissaires s'établit à 16 membres. Pour autant, le Code Général des Impôts impose aux communes de proposer un nombre égal au double de poste à pourvoir, donc 32 membres.

Il appartient donc au Conseil Municipal de dresser la liste des postulants. Pour être éligibles les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leur droit civil, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Ainsi il est proposé au Conseil Municipal :

- de dresser la liste des 32 postulants à la Commission Communale des Impôts Directs de la Commune du Pian-Médoc.

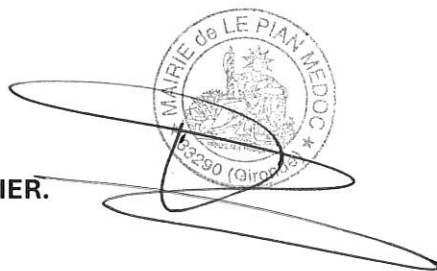
**Le présent rapport, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants.**

**Votes : Pour : 29**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h24.

Le Maire,

**VIRGINIE GARNIER.**



La Secrétaire de Séance,

**KEVIN BOSSUET**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping 'X' shape, positioned below the name 'KEVIN BOSSUET'.